

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Romain, Charles Selleger, Pierre Conne, Jacques Jeannerat, Eric Bertinat, Nathalie Fontanet, Francis Walpen, Beatriz de Candolle, Mauro Poggia, Pierre Ronget, Mathilde Chaix, Christina Meissner, Vincent Maitre, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Claude Aubert, Guy Mettan, Jean-François Girardet, Antoine Barde, Patrick Saudan

Date de dépôt : 14 septembre 2012

Proposition de motion

pour une révision de l'application genevoise de l'ordonnance fédérale sur les certificats de maturité (ORM 95)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'excessive diversité des possibilités de profils de maturité à Genève ;
- le manque de colonne vertébrale culturelle que cette diversité induit ;
- la grande complexité de la fabrication de la grille horaire annuelle ;
- la lourdeur de l'organisation des périodes semestrielles d'examens ;
- les coûts administratif et scolaire d'une pareille complexité ;
- l'introduction de collèges de seconde zone par la mise en place de la maturité bilingue ;
- et vu que la continuité entre le nouveau cycle d'orientation et la filière gymnasiale doit être renforcée,

invite le Conseil d'Etat

- à réviser l'application genevoise de l'ORM 95 en l'organisant selon le principe des options liées ;

- à faire en sorte que les choix prioritaires des élèves en induisent obligatoirement d'autres dans le cadre de profils cohérents ;
- à permettre le passage d'un CO à sections vers un collège poursuivant sur le même type de structure ;
- à rendre plus lisibles les études gymnasiales pour les universités et les hautes écoles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lorsqu'il s'est agi, en 1995, d'appliquer à Genève la nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité (ORM), nous avons choisi un système à options qui ouvre au maximum les combinaisons possibles. Les autres cantons, plus avisés, ont su restreindre ces choix. Aussi avons-nous théoriquement chez nous plus de 3 000 profils différents à cause des combinaisons permises. Résultats ? Une perte de colonne vertébrale solide pour les élèves car il n'y a plus de types de maturité ; un brouillard pour les hautes écoles ; vraisemblablement, un coût supplémentaire pour les contribuables.

Si au moins notre maturité genevoise était d'une qualité irréprochable, si nous pouvions nous targuer de l'excellence, cela pourrait valoir la peine. Mais il n'en est rien : nous délivrons à tour de bras des certificats de maturité dont la qualité est pour le moins inhomogène. Certes, les bons élèves sont toujours là, mais une masse de maturants mal formés se présentent aux portes de nos hautes écoles et de nos universités alors qu'ils ont été promus mécaniquement d'année en année.

L'application de l'ORM 95, en vigueur chez nous depuis 1998, a montré ses limites. Il est temps de repenser l'application genevoise de cette ordonnance fédérale. Pour ce faire, un double principe doit prévaloir :

1. Il existe, d'une part, des disciplines de base que chaque élève **devra** posséder en choisissant tel ou tel type de maturité (choix premier).
2. Il existe, d'autre part, des prolongements ou des compléments à ces disciplines que chaque élève **pourra** posséder en fonction de ce l'ORM impose (choix second).

Il convient donc d'organiser la maturité sur les disciplines de base et de les fédérer pour qu'apparaissent des profils : classique, scientifique, langues modernes, économique, par exemple. Ces maturités « typées » permettront avec cohérence et unité d'ajuster les grands domaines du savoir à la forme de l'intelligence et à la sensibilité de l'élève. C'est ainsi le choix de l'option spécifique qui commande l'orientation globale du cursus de l'élève. Il faut ensuite, sur cette base, ouvrir un jeu d'options en fonction de l'ordonnance fédérale de 1995.

Quelques profils de base sont déterminés en fonction de la liste des OS. Par exemple :

- Profil langues anciennes : latin + grec
- Profil latin-sciences : latin + mathématiques poussées
- Profil scientifique : mathématiques poussées + physique + chimie + biologie
- Profil langues modernes : allemand + italien + anglais ou une autre langue moderne
- Profil économique : économie + droit

A ces profils de base, choisis pour leur cohérence, s'ajoute le jeu d'options définies par l'ORM et que l'élève choisit librement. Un peu plus de restriction dans le choix de ces options – puisque le profil aura déjà été choisi – augmentera la solidité des études secondaires.

Limiter le choix, renforcer les profils en en diminuant leur nombre possible pour recentrer les options sur l'essentiel est nécessaire aujourd'hui après 15 années d'expérience : cela redonnera un semblant de colonne vertébrale aux certificats de maturité, et cela permettra de rappeler la maturité à sa fonction première : ouvrir les portes de l'université et des EPF grâce à un apprentissage raisonné et équilibré de l'autonomie.

Il n'est d'ailleurs pas impossible, à la faveur de cette réorganisation nécessaire, d'imaginer un « projet » spécifique à chaque établissement du Collège de Genève.

Enfin, l'organisation de la grille horaire de chaque élève est devenue tellement complexe, les erreurs ou les omissions tellement nombreuses, qu'élèves et maîtres reçoivent un « horaire provisoire » valable durant la seule semaine de la rentrée. Cet horaire peut être modifié en raison de l'effet de domino qu'un changement implique. Durant cette semaine, il n'est pas possible d'organiser le travail sérieusement parce que les élèves savent que les cartes peuvent changer. Pourquoi perdre une semaine ?

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bienveillant accueil à cette proposition de motion.